

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable :

Titre :

Avis n° :

du :

Secteur (bief) :

Fait(s) à signaler :

Considérant l'arrêté préfectoral sécheresse plaçant le département du Morbihan au niveau "crise" et les restrictions de navigation qui y sont indiquées;

Les usagers sont informés que le service aux écluses est interrompu à compte du vendredi 12 aout jusqu'à nouvel ordre.

Une dérogation est délivrée aux embarcations souhaitant rejoindre leurs ports d'attache (y compris bases de location), pour être éclusés jusqu'au lundi 15 aout 19h15. Dans ce cas, pour rappel, le mouillage est limité à 1,00m.

La navigation reste possible, dans les biefs restés en eau, au risque et péril des usagers (une attention particulière devra être portée au mouillage disponible). Dans ce cas la vitesse sera réduite à 5km/h.

Le présent avis annule et remplace tous les avis précédents relatifs à des restrictions de mouillage.

Avis émis par :



Direction des voies navigables
contact.ddvn@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7